

# LE PUBLICISTE.

DECADI 30 Messidor, an VIII.

19 Jul 1800



*Extrait d'une lettre d'un officier de l'armée du Rhin, sur les mouvemens de la division du général Lecourbe. — Contribution de six millions imposée par le général Moreau au cercle de Souabe. — Disette en Portugal. — Débats du parlement d'Angleterre sur l'ordre donné par les ministres pour empêcher l'exécution de la convention relative à l'évacuation de l'Égypte.*

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

## PORTUGAL.

De Lisbonne, le 25 juin (6 messidor).

Vingt-un navires marchands portugais, venant des Açores, sont arrivés ici le 22 de ce mois. Six de ces bâtimens étoient chargés de bled, & les autres de gros millet & de divers légumes. On éprouvoit dans cette ville, depuis près de trois mois, une telle pénurie de froment, que la livre de pain y a valu constamment 10 sous, & qu'on a été obligé, depuis cinq semaines, d'en fabriquer une grande quantité où il entre un tiers de farine de riz.

Un corsaire de Bordeaux a repris, à la vue des fortresses qui commandent l'entrée de notre port, un navire espagnol, chargé de froment, dont s'étoit emparé un bâtiment de guerre anglais.

## ITALIE.

De Rome, le 22 juin (3 messidor).

Plusieurs lettres nous ont appris la nouvelle que le vaisseau à bord duquel se trouvoit sa sainteté Pie VII, a été poussé par des vents contraires jusqu'à Istrie en Dalmatie. Sa sainteté partira pour Ancône aussitôt que le vent le permettra. En attendant, les principaux personnages de cette ville font les plus grands préparatifs pour sa réception.

## ALLEMAGNE.

De Francfort, le 12 juillet (25 messidor).

Hier matin, depuis deux heures & demie jusqu'à six, nous avons entendu une forte canonnade venant des environs de Berglien & de Hochtadt. Les Français ont encore repoussé les Allemands.

On a répandu hier la nouvelle qu'il y avoit une suspension d'armes de douze heures, pendant laquelle on échangeoit les prisonniers faits de part & d'autre depuis le commencement des affaires dans nos environs. Cela ne s'est pas

tout-à-fait confirmé; mais la journée d'hier s'est passée très-tranquillement. Ce matin on s'est canonné pendant une heure & demie du côté de Heusenstam; tout est de nouveau tranquille.

Avant-hier, les Français ont passé, en petit nombre, le Rhin à Oppenheim, sous les ordres du chef de brigade Luft. Ce matin, le pont de bateaux de Kostheim est passé devant notre ville; il va être employé du côté d'Oberad ou d'Offenbach. Les Français occupent cette dernière ville; il y a actuellement des sauve-gardes dans tous les villages de Francfort. Sainte-Suzanne a encore son quartier-général à Hschst.

Les Allemands reçoivent des renforts; ils se sont fortifiés dans les environs de Biber, au-dessus d'Offenbach.

## ANGLETERRE.

De Londres, le 11 juillet (12 messidor).

Si l'on peut juger avec quelque certitude des dispositions du ministère relativement à la paix ou à la guerre; c'est peut-être par certaines réflexions insérées dans les journaux les plus dévoués au gouvernement. Voici la traduction littérale du paragraphe de l'un des journaux ministériels les plus accrédités. (*The Times*, July 11).

« Plus la question de paix & de guerre est discutée, plus il paroît nécessaire que nous restions armés à tout événement. L'opposition voudroit que nous restassions armés sans combattre. Les ministres croient que puisque nous sommes armés, il est avantageux de nuire à nos ennemis & de secourir nos alliés; mais tous conviennent qu'il est impossible de désarmer, malgré tous les faits qu'on peut alléguer sur le caractère de l'ennemi.

« D'après les argumens avancés en parlement, le 9, il paroît que l'opposition, persuadée que l'empereur est prêt à nous abandonner, voudroit que le gouvernement prit ses devans, & abandonnât dès ce moment sa majesté impériale ».

On assure que M. Fox vient d'achever le grand ouvrage historique qu'il avoit entrepris, & que l'exécution répondra à la juste célébrité de l'auteur. Il a pris l'histoire d'Angleterre au point où Hume l'avoit laissée, c'est-à-dire, à la révolution de 1688. Il a terminé son travail à la fin du règne de George II; mais on prétend qu'il se propose de faire l'histoire des principaux événemens du règne actuel, dont il peut dire *quorum pars magna fui*. Le public attendra avec impatience que l'impression le fasse jouir

d'un ouvrage également intéressant, & par son sujet, & par la réputation de son auteur.

*Chambre des communes. — Séance du 8 juillet (19 messidor).*

*M. Jones.* — Mon intention est, ainsi que je l'ai annoncé vendredi, de demander, « la copie des instructions données au commandant en chef de la flotte dans la Méditerranée, à l'effet de rompre la convention conclue entre sir Sidney Smith, le général français & le commandant de l'armée ottomane pour l'évacuation de l'Égypte ».

La convention arrêtée par sir Sidney Smith sert de base à l'objet de ma motion. Je la considère comme un acte diplomatique de la plus haute importance, & qui indique, de la part de son auteur, une profonde pénétration. J'ai lu dans différens journaux des copies d'une lettre envoyée par lord Keith au général Kléber, pour l'informer qu'en vertu de ses instructions, il ne pouvoit consentir à aucune capitulation, à moins que l'armée française ne se rendit prisonnière de guerre. Cette lettre seroit une infraction de traité envers la Porte. Je conviens que je n'ai que des documens incertains. S'ils sont désavoués par les ministres, je me croirai du moins autorisé à leur en demander de plus réguliers, afin de constater toutes les circonstances de l'événement désastreux qui a relevé l'ascendant des Français en Égypte. Lorsque les piéces authentiques seront entre les mains de la chambre, j'aurai peut-être des bases certaines pour l'appui de propositions ultérieures.

*M. Dundas.* — L'honorable membre se fonde sur une fausse supposition, en posant pour fait qu'une convention ait été conclue entre ce pays & le général français. Un traité qui n'a point existé, n'a pu être enfreint. Une négociation partielle pouvoit avoir été entamée entre un officier subordonné & le général ennemi, sans que des instructions eussent été envoyées pour une convention régulière. L'Angleterre n'a point été partie dans ce traité, & l'on peut dire qu'elle a toujours observé ses engagements avec une bonne foi surabondante. Lorsque les Français envahirent l'Égypte, l'effroi fut général; l'Europe & l'Orient tremblèrent; nos possessions dans l'Inde ne couroient pas moins de dangers que l'empire ottoman. C'est alors que l'activité, le courage héroïque de nos marins frustrèrent, par la plus brillante des victoires, l'espérance que l'ennemi s'étoit formée dans son entreprise gigantesque. Cette armée perfide doit servir d'exemple; l'intérêt du genre humain demande sa destruction. Nous devons espérer que, harcelée sur tous les points, luttant contre les maladies & l'influence du climat, elle ne retournera point tranquille sur le rivage où elle s'embarqua. Quand la nouvelle des premières négociations ouvertes entre le visir & le général français parvint dans ce pays, le gouvernement ne jugea point qu'il dût permettre à l'armée délivrée de venir tenter en Europe quelque autre invasion. Peut-être la Porte, méconnoissant ses véritables intérêts, s'inquiétoit-elle peu que les Français allassent tourmenter ses alliés.

Le gouvernement ignoroit qu'un officier anglais fût intervenu dans le traité de la part de l'Angleterre. La substance des instructions de lord Keith étant communiquée au général français, il s'établit entre lui & le grand-visir une correspondance. Celui-ci pressé de prendre possession du Caire, refusa d'écouter ses remontrances, & après un intervalle de six heures seulement, l'armée ottomane fut atta-

quée & défaite. Je remarquerai que jamais personne n'avoit été autorisé à traiter avec Kléber à d'autres conditions que celles qui sont énoncées dans la lettre de lord Keith. Ce qui s'est passé avant cette transaction ne peut être réputé obligatoire par la loi des nations; mais dès qu'il fut connu dans ce pays qu'un officier anglais avoit accordé protection à l'armée française, & qu'avec les moyens de l'écraser il avoit bien voulu s'interposer pour sa délivrance, le gouvernement, sans tenir à ses opinions, a envoyé des ordres pour acquiescer au traité conclu par la Porte, & il est probable qu'en ce moment l'armée française recueille les fruits de cette condescendance.

*M. Yorck* observe que les honorables membres d'un côté opposé ont pris pour base, de leurs argumens une erreur de fait, en supposant que les premiers ordres donnés à lord Keith ne lui avoient été envoyés qu'après la conclusion du traité d'El-Arist. La comparaison des dates prouve le contraire. Le gouvernement savoit, au moyen des lettres interceptées, que l'intention des Français étoit de tromper les Turcs par l'apparence d'une négociation, & il a dû naturellement prendre des mesures pour faire avorter ce dessein. Malgré la haute opinion que j'ai de sir Sidney Smith, je ne puis approuver sa conduite dans cette circonstance. Je suppose un cas qui n'est autrement applicable à sir Sidney Smith, mais qui est pourtant dans l'ordre des choses possibles; si un officier, placé comme lui, eût, par des motifs d'intérêt personnel, conclu un traité pour son pays, diroit-on qu'un pareil traité fût obligatoire?

*M. Pitt.* La question de l'honorable baronnet pose sur une erreur de fait. En même tems que des ordres ont été expédiés à lord Keith, des instructions conformes furent envoyées à lord Elgen, le ministre de S. M. à Constantinople. Quand à la communication directe qui en a été faite à l'ennemi, c'est une preuve de la bonne foi, de la scrupuleuse délicatesse du gouvernement britannique. Cette démarche a prouvé que nous ne voulions pas prendre avantage d'une circonstance qui ne pouvoit nous lier, sans en prévenir au moins l'ennemi. Je puis affirmer que, jusqu'à ce qu'il fût connu que les Français avoient fait des ouvertures de négociation, le gouvernement n'avoit donné aucune autorité pour traiter, & dès qu'il eut connoissance de cet événement, il ne perdit pas un moment à faire connoître ses intentions.

La question se divise donc en deux points: 1°. l'infraction du traité dont il seroit entièrement superflu de vouloir justifier le gouvernement; 2°. La convenance politique, & à cet égard, la chambre ne croit sans doute pas pouvoir juger, sans avoir entre ses mains des documens qui ne pourroient être publiés sans inconvéniens. Mais ce qui suffit pour justifier le gouvernement, c'est qu'il est clair que tant de milliers de français, agissant en Égypte, y sont moins nuisibles à la cause commune qu'ils ne seroient par-tout ailleurs. Le gouvernement a consenti au traité dès qu'il a su qu'un officier anglais y avoit participé. Mais ce seroit un principe bien dangereux, s'il étoit reconnu qu'un traité conclu par un officier sans autorisation, pût être obligatoire pour le gouvernement. Nul blâme ne peut être imputé à un officier tel que sir Sidney Smith, quand même on croiroit que la balance des circonstances pouvoit mener à un autre résultat. Le jugement de cet officier distingué mérite assez de déférence pour que je me dise de ma propre opinion quand elle ne s'accorde point avec la sienne. Qu'il ait agi sagement ou non,

sans doute il a été dirigé par les motifs patriotiques, qui ne cesseront jamais d'animer l'un des esprits les plus courageux, l'un des champions les plus illustres de la gloire britannique.

M. Jones consent à retirer sa motion.

## REPUBLIQUE HELVETIQUE.

*De Berne, le 10 juillet (21 messidor).*

La commune de Hochstetten, dans le canton de Berne, s'étant refusée au paiement des *premières* qu'elle doit à son pasteur, le gouvernement, après plusieurs exhortations inutiles, a procédé contre elle par exécution militaire. C'étoit là précisément ce qu'attendoient ceux qui l'avoient excitée à cette coupable résistance. Aussi-tôt des clameurs sont élevées de toutes parts; on a accusé le gouvernement de vouloir rétablir la féodalité, & de suite des adresses incendiaires ont porté au corps législatif le vœu de la commune de Hochstetten, demandant, au nom du peuple souverain, que les ordres du gouvernement fussent cassés. En même tems elle a réclamé auprès du ministre Reinhard l'appui du gouvernement français, pour qu'elle ne fût pas forcée à ce paiement.

Le corps législatif a passé à l'ordre du jour, & le ministre de France a renvoyé les pétitionnaires, en leur déclarant qu'il ne vouloit point prendre connoissance de cette affaire. Ils n'ont d'autres ressources que d'avoir recours à la clémence du gouvernement, qui probablement sévira contre les principaux agitateurs.

## REPUBLIQUE BATAVE.

*De la Haye, le 13 juillet (24 messidor).*

Le directoire a chargé le grand conseil de guerre de la marine de terminer, sous le plus court délai, le procès commencé contre les marins prévenus d'avoir eu part au soulèvement de la flotte de l'amiral Storry. La plupart des membres de ce conseil sont employés sur les vaisseaux de guerre qui sont nouvellement armés. On travaille dans nos chantiers à construire encore dix vaisseaux de ligne, sans compter les autres bâtimens de guerre.

Le citoyen Ga di, ministre de la république cisalpine, qui a résidé ici depuis un an demi, est sur son départ pour Milan; on ne sait pas encore qui le remplacera.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

### ARMÉE DU RHIN.

*Extrait d'une lettre écrite par un officier général.*

*Memmingen, le 20 messidor.*

Le général Lecourbe a passé par cette ville, il va à Bregentz: l'aile gauche de l'armée qu'il commande s'avance à marches forcées du côté septentrional du Tyrol, vers le Lech. Il est probable que ce général est destiné à attaquer le corps autrichien que commande le prince de Reuss. Ce corps qui occupoit les environs de Feussen, Schongau Oberreudorf, nous faisoit bien du mal en interceptant nos communications; mais séparé comme il l'est de l'armée principale, il doit se trouver aujourd'hui dans un danger imminent. Le corps de Condé s'y trouve. Ehrenberg sur la frontière de la Souabe; Scherritz sur celle de la Bavière; Kufstein, se trouvent garnis de troupes autrichiennes & de chasseurs tyroliens. On voit toujours une profusion combinaison dans toutes les opérations du général Moreau. Cette expédition du général Lecourbe n'est qu'une partie de son

nouveau plan qui s'exécute dans ce moment-ci, & que le public sera à portée de juger bientôt.

L'arrivée du premier consul à Paris est regardée en Allemagne comme un heureux présage de la paix. On lie cet événement avec la confiance que l'empereur paroît accorder de nouveau au prince Charles, & on espère que bientôt le fléau de la guerre cessera. L'Autriche doit trouver de nouveaux motifs de se rapprocher sincèrement de la France, & dans la conduite presque hostile de Paul 1<sup>er</sup>. envers elle, & dans cette intimité qui s'établit entre celui-ci & le roi de Prusse.

*Augsbourg, le 21 messidor.*

Le général en chef vient de demander au cercle de Souabe 6 millions de contributions. Cette somme ne paroit pas considérable, quand on se rappelle que dans l'an 4 on lui avoit demandé le double. La distribution de cette somme se fera par le comité spécial des états de la Souabe, que le général en chef a sagement convoqué pour former un centre administratif, & pour s'occuper uniquement de la répartition juste & basée sur la connoissance des localités, de toutes les réquisitions & contributions que les besoins de l'armée commandent. Cette mesure empêche bien des abus qui proviennent de toutes les réquisitions & contributions particulières qu'on frappoit au hasard, & qui enrichissoient si souvent des individus sans améliorer le sort de l'armée.

Le margrave de Baden, qui ne s'est pas détaché des intérêts de la France, recueille aujourd'hui le fruit de sa sagesse, & servira à l'avenir d'exemple aux autres princes d'Allemagne. Ses états forment une partie du cercle de Souabe; mais il ne contribue en rien à toutes les réquisitions & contributions qui pesent sur cette partie de l'Allemagne.

Le 16 de ce mois le tonnerre est tombé sur le village de Gerflhofen, à deux lieues d'Augsbourg, appartenant au chapitre de cette ville. Le zèle & le dévouement de nos soldats y ont excité l'admiration des habitans. Les citoyens Spilman, Arnaud & Embach, hussards au 9<sup>e</sup>. régiment s'y sont particulièrement distingués.

*De Marseille, le 22 messidor.*

Il arriva hier dans notre port un bâtiment neutre, à bord duquel se trouvent près de 500 napolitains, bannis de leur patrie par la junte d'état. Il se trouve parmi ces infortunés des vieillards, des femmes & beaucoup d'officiers. Ils sont, comme les autres patriotes déportés, dénués de tout, n'ayant pu, avant leur départ, voir leurs parens, ni se procurer des choses les plus nécessaires. Selon le rapport de ces malheureux napolitains & de l'équipage du bâtiment, le terrorisme continue à Naples avec la même vigueur, & on fait tous les jours de nouvelles arrestations.

*De Bruxelles, le 27 messidor.*

Le nombre des bâtimens de guerre anglais qui croisent depuis Dunkerque jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, vient d'être augmenté considérablement: il y en a plusieurs de 50 canons. Il paroît de plus en plus que les Anglais ont le projet d'attaquer les isles de la Zelande, notamment celle de Walcheren. On assure même que l'armement préparé dans les Dunes est destiné à cette expédition.

On mande de Spa que l'on y prépare des logements pour madame Bonaparte & le général Murat, qui doivent y aller prendre les eaux.

De Paris, le 29 messidor.

Les consuls ont arrêté, le 24 de ce mois, que la dénomination de général ne sera plus donnée qu'aux généraux en chef, aux généraux de division & aux généraux de brigade.

Les officiers actuellement connus sous le nom d'adjudans-généraux seront à l'avenir désignés par celui d'adjudans-commandans, & les inspecteurs-généraux aux revues, par celui d'inspecteurs en chef aux revues.

On vient de publier les noms des invalides auxquels il a été accordé des médailles le 25 messidor. Le premier se nomme Pierre Payen, il est né à Dijon, il a été blessé de deux coups de feu au combat de la Croix-aux-Bois, & a reçu sept coups de sabre en sauvant son drapeau; il a été blessé au bas-ventre au siège de Valenciennes; il a eu la mâchoire emportée à l'attaque de la ville d'Angers.

Le second est André Boucault, né à Paris. Il a eu le bras gauche fracassé d'un coup de feu.

Le troisième est Laury, né à Nesle, département de la Côte-d'Or.

Le quatrième est Pierre Lacassagne, né à Poudensac, département de la Gironde.

Le cinquième est Antoine Petit, né à Paris.

Ces trois derniers ont eu les deux bras coupés.

— Le 25 messidor, le citoyen Sarot, ancien avocat, division des Thermes, a adressé au premier consul, une balle de fer de trois pouces de circonférence, partie le 14 juillet 1789 d'un canon tiré de la foudre Bastille. Autour de cette balle, le citoyen Sarot a fait graver ces mots: 14 juillet 1789. Balle de fer, de trois pouces de circonférence, tirée de la Bastille, tombée morte à l'hôtel de la Force, remise à Bonaparte, premier consul, le 25 messidor, an 8 de la république (14 juillet 1800); par Sarot, ancien avocat.

— Ce n'est pas le préfet de police & les deux plus anciens maires de Paris qui seront les trois juges des jeux sous la présidence du préfet du département de la Seine, mais les trois plus anciens maires de Paris. Le préfet du département de la Seine les présidera & distribuera les prix.

— Le préfet du département du Lot a écrit aux familles des généraux Marat & Bessières pour les féliciter des exploits de ces deux intrépides défenseurs de la patrie. Elles ont eu une place d'honneur à la fête du 14 juillet.

— Le ministre de la police générale a écrit au préfet de police de Paris la lettre suivante:

« Je vous charge, citoyen préfet, de faire disparaître des murs de Paris, les placards d'un soi-disant prospectus du collège de Navarre.

Si le fanatisme d'une secte intolérante pouvoit corrompre, dès sa source, l'opinion publique, & jeter dans le cœur des jeunes citoyens le ferment dangereux des dissensions religieuses, le gouvernement s'efforceroit en vain de ramener tous les partis à la concorde, le tems lui-même ne pourroit rétablir la paix intérieure que nous garantit la durée de nos institutions républicaines, & les générations à venir continueroient de s'égarer au nom du ciel.

La police doit diriger l'esprit public dans une voie plus

saine, & le ramener sans cesse, aux maximes avouées par la raison & la philosophie ».

Bourse du 29 messidor.

Amsterdam.....	Tiers consol.....	30 fr. 50 c.
Idem cour.....	Bons $\frac{2}{3}$ .....	1 fr. 44 c.
Hamb.....	Bons d'arrér.....	88 fr. 00 c.
Madrid.....	Bons pour l'an 8.....	84 fr. 38 c.
Madrid effect.....	Syndicat.....	67 fr. 00 c.
Cadix.....	Coupures.....	67 fr. 50 c.
Cadix effect.....	Or fin.....	105 f. 25 c.
Gênes effectif.....	Ling. d'arg.....	50 f. 17 c.
Livourne.....	Portugaise.....	94 fr.
Bâle.....	Piastre.....	5 fr. 35 c.
Lyon.....	Quadruple.....	79 fr.
Marseille.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 45 c.
Bordeaux.....	Guinée.....	25 f. 50 c.
Montpellier.....	Souverain.....	34 fr. 25 c.
Rente provis.....		

Café Martinique, 2 f. 20 c. — Café St-Domingue, 1 fr. 95 c. — Café Bourbon, 2 fr. 5 c. — Sucre de Hollaude, 1 fr. 65 c. — Lompee anglais, 1 fr. 55 c. — Mélisse de 14 l., 1 fr. 65 c. — Mélisse de 10 l., 1 fr. 67 c. — Rafinade, 1 fr. 90 c. — Sucre pilé, 1 fr. 40 c. — Sucre terré blanc, 1 fr. 40 c. — Sucre terré blond, 0 fr. 95 c. — Sucre brut, 60 à 80 c. — Poivre de Hollaude, 1 fr. 95 c. — Poivre anglais, 2 fr. 5 c. — Cacao Caraque, 1 fr. 80 c. — Cacao des Isles, 1 fr. 80 c. — Coton du Levant, 2 fr. 45 c. — Coton de Fernambourg, 4 fr. 50 c. — Coton de St-Domingue, 4 fr. 10 c. — Huile d'olive, 1 f. 35 c. — Eau-de-vie  $\frac{3}{4}$ , 295 fr. — Cognac, 22 deg., 250 fr. — Montpellier, 22 deg., 205 fr. — Potasse d'Amérique, 85 fr. — Potasse de Dantzick, 75 fr. 00 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 5 c.

La Vie et les Aventures de Robinson Crusô, par Daniel de Foë, ancienne traduction revue & corrigée sur la belle édition donnée par Stockdale en 1790, augmentée de la vie de l'auteur, qui n'avoit pas encore paru; édition ornée de 19 gravures d'après les dessins originaux, entreprie par Charles Panckoucke, éditeur de l'Encyclopédie méthodique, & publiée par sa veuve: 5 vol. in-8°. A Paris, chez la veuve Panckoucke, imprimeur-libraire, rue de Grenelle, fauxbourg Germain, n°. 321. An 8.

Tout le monde a lu le Robinson Crusô, & l'homme du goût le plus sévère peut le relire avec intérêt. Il amuse les enfans par la nouveauté & la singularité des incidents; il intéresse tous les âges; il présente au philosophe même un tableau piquant & vrai des efforts & des progrès de l'industrie humaine, privée des secours de la société.

Ce que dit J. J. Rousseau de ce roman, suffiroit pour établir sa réputation: « Pui qu'il nous fait absolument des livres, dit-il, il en existe un qui fournit à mon gré le plus heureux traité d'éducation naturelle. Ce livre sera le premier que lisa mon Emile: » seul il composera durant long-tems toute sa bibliothèque, & tant que notre goût ne sera pas gâté, sa lecture nous plaira toujours. » Quel est donc ce merveilleux livre? est-ce Aristote? est-ce Plin? est-ce Buffon? Non, c'est Robinson Crusô ».

A la tête de la nouvelle édition que nous annonçons, on lit une préface nouvelle, écrite par le citoyen Montliout, déjà connu par d'excellens écrits sur des objets d'utilité publique. On y a joint la vie de l'auteur anglais, Daniel de Foë, écrivain original, quoique peu connu hors de sa patrie. L'exécution typographique est très-soignée, & des ornemens de bon goût y ajoutent un nouveau mérite. Les scènes les plus intéressantes du roman sont représentées dans des estampes bien gravées; elles sont précédées du portrait de Daniel de Foë. Tout concourt à rendre cette édition digne d'orner les tablettes de tous les amateurs de beaux livres.